

Le syndicat Eaux de Vienne - Siveer répond à UFC Que Choisir :

l'eau du robinet est bonne à boire dans la Vienne

Le syndicat Eaux de Vienne-Siveer souhaite revenir sur [votre article intitulé « Eau dans la Vienne : la qualité \(presque\) partout](#), publié sur le site internet de La Nouvelle République, le 26 janvier 2017 et sur votre article « Quelle eau vaut-il mieux boire ? » publié dans votre édition papier du 27 janvier 2017.

On peut y lire que l'eau serait, par endroits dans la Vienne, « très mauvaise », ce qui signifie, selon les critères de l'étude d'une association de consommateurs, qu'on dénombrerait plus de 75% d'analyses non conformes.

Eaux de Vienne - Siveer, qui produit et distribue l'eau potable sur presque tout le département (hormis les 13 communes du cœur d'agglomération de Poitiers et quelques communes isolées), s'inscrit en faux sur les résultats présentés, qui ne sont pas représentatifs de la situation réelle de la qualité de l'eau sur son périmètre.

Un rectificatif s'impose...

Tout d'abord, l'association de consommateurs en question est membre du CCSPL du syndicat (comité de consultation des services publics locaux) et aurait pu proposer d'échanger lors de la prochaine réunion sur ces résultats. Elle aurait alors eu les explications à ses questions et pu exprimer, sans effet d'annonce ou polémique, une toute autre réalité sur la qualité de l'eau dans la Vienne.

Rappelons tout d'abord que l'eau du robinet est le produit alimentaire le plus contrôlé de France. Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine relève de la compétence de l'Etat (ARS et Police de l'Eau). Eaux de Vienne possède également son propre laboratoire d'analyse, chargé de contrôler la qualité de l'eau distribuée à ses abonnés.

La supervision de la qualité de l'eau est également assurée en proximité par les élus locaux, communaux et des comités locaux mis en place par le syndicat.

L'enquête UFC Que Choisir, publiée le 26 janvier 2017, fait état de résultats très satisfaisants sur la qualité de l'eau en France « puisque l'eau distribuée à 95,6% des consommateurs français respecte haut la main la totalité des limites réglementaires » et elles sont nombreuses. Ces résultats sont plus conformes à la réalité et reprennent une étude nationale SOFRES sur l'eau potable.

Sur le périmètre d'intervention d'Eaux de Vienne, le taux de conformité des eaux distribuées aux analyses effectuées dépasse la moyenne nationale. Celui-ci se monte à 98,15% (valeur 2015, analyses microbiologiques et physico-chimiques confondues).

Rappelons également que les résultats de ces contrôles sanitaires sont affichés en mairie et chaque abonné reçoit une fiche d'information sur la qualité de l'eau dans un document joint à sa facture, une fois par an.

[Consultez les fiches d'informations](#) sur la qualité de l'eau de votre commune.

L'eau du robinet dans la Vienne est donc potable et elle est très économique. Votre article fait mention d'une eau « à 0,4€ le litre, soit 65 fois moins cher en moyenne que l'eau en bouteille ». En réalité, dans la Vienne, l'eau potable coûte en moyenne 0,002€ TTC par litre, soit jusqu'à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille en plastique. De plus, elle est beaucoup plus écologique que cette dernière.

Sur les points plus particuliers avancés par l'association de consommateurs, Eaux de Vienne-Siveer souhaite apporter les précisions suivantes.

Le prélèvement de l'eau se fait fréquemment au robinet des consommateurs pour la recherche du **plomb** et du **nickel**. Par conséquent, leur présence dans une analyse ne signifie, en aucun cas, que cette pollution affecte l'ensemble du réseau ou de la ville, car elle peut ne concerner par exemple que certains branchements du réseau, certains immeubles ou logements, notamment sur la partie privative du branchement. Pour la commune de Saint Sauveur, il se trouve qu'Eaux de Vienne a enregistré, pour le plomb, une unique non-conformité en cinq ans ; celle-ci concernait un défaut de canalisation sur voie privée. Le plomb et le nickel sont bien absents du réseau public de distribution.

Sur Sillars et dans les environs de Coussay-les-Bois, les analyses de qualité d'eau révèlent la présence de **sélénium** à des concentrations proches de 15 µg/l, soit 1.5 fois la norme en vigueur en France. Toutefois, l'Organisation Mondiale de la Santé a fixé, en 2011, à 40 µg/l la valeur pour la consommation des eaux de boissons. L'agence de sécurité sanitaire (ANSES) a réévalué les risques, en octobre 2012, pour le sélénium et aucune restriction de consommation n'est proposée jusqu'à 30 µg/l. Une demande de révision à la hausse de ce paramètre est d'ailleurs toujours formulée auprès du Ministère de la Santé et de la CEE.

Du côté de Saint-Savin, de récents dépassements sur le paramètre **pesticides** ont été effectivement enregistrés sur les eaux distribuées. Un dossier de demande de dérogation sera le mois prochain déposé auprès des services de l'Etat (qui en sont parfaitement informés) et une information auprès des abonnés du territoire sera réalisée. Eaux de Vienne a, d'ores et déjà, initié un diagnostic territorial des pressions agricoles et non agricoles. Ceci est le diagnostic préalable à la signature d'un contrat territorial de type « Re-Sources » à l'horizon 2017, visant à faire évoluer les pratiques des agriculteurs, particuliers et collectivités. Parallèlement à ces actions de prévention des risques de pollutions diffuses, une action curative sera étudiée par le syndicat en 2017.

Contact Presse

Christine Petit
Attachée de communication
05.49.61.61.37 / 06.69.69.30.72
c-petit@eauxdevienne.fr

*Eaux de Vienne - Siveer - 55, rue de Bonneuil-Matours - 86 000 Poitiers
Tél. : 05 49 61 16 90 - Fax : 05 49 44 14 23*

contact@eauxdevienne.fr – site : www.eauxdevienne.fr

Votre service public de l'eau

La solidarité intercommunale au service de l'eau et de l'assainissement dans la Vienne.